



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 89281

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le schéma d'emploi 2011-2013, publié par le ministère de l'éducation nationale, annonçant la suppression en partie ou totalité des postes d'enseignants dits « RASED » spécialisés contre l'échec scolaire. Depuis la rentrée 2009, 2 200 postes ont déjà été supprimés. Dans le Pas-de-Calais, c'est 100 postes qui ont déjà disparu dont 6 psychologues scolaires. Cette décision risque de mettre à mal la socialisation des enfants, la prise en charge des élèves en difficulté et la lutte contre l'échec scolaire. Alors que les rapports de la Cour des comptes alertent sur l'importance de cet échec scolaire dans notre système éducatif, elle lui demande donc de revenir sur ces restrictions et de mettre en oeuvre les moyens matériels et humains nécessaires au maintien des RASED.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (spécialité « E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (spécialité « G ») et des psychologues scolaires. Il est apparu, cependant, que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins du fait, notamment, d'une action souvent dispersée. La réforme de l'enseignement primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixée pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aides personnalisées en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2 pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour sur une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage en prolongement des enseignements effectués dans la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED est essentiel dans certaines situations particulières, leurs compétences spécifiques constituant alors un appui indispensable pour les équipes pédagogiques. Toutefois, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions tend à répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89281

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10487

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1281